

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

**Arrêté du 20 novembre 2023 complétant l'arrêté du 24 octobre 2022 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2023 (enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles)**

NOR : ECO02331355A

**Publics concernés :** entreprises et exploitations agricoles faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

**Objet :** complément au programme des enquêtes statistiques auprès des entreprises et des exploitations agricoles de l'année 2023.

**Notice :** cet arrêté complète la liste des enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles des services publics pour 2023. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont disponibles sur le site du Conseil national de l'information statistique (CNIS, [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)).

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Références :** l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n° 2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique et le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au Comité du secret statistique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2022 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2023 (enquête auprès des entreprises et des exploitations agricoles) ;

Vu la circulaire du 16 octobre 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises ;

Vu les avis de conformité et d'examen délivrés par le Comité du label de la statistique publique et disponibles sur le site du Conseil national de l'information statistique (CNIS, [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)),

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 2023, tel qu'approuvé par l'arrêté du 24 octobre 2022 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 novembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'Institut national  
de la statistique et des études économiques,  
J.-L. TAVERNIER*

## ANNEXE

### PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR 2023

Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité ainsi que le descriptif des enquêtes sont disponibles sur le site du CNIS ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr))

## 1. Enquête d'intérêt général

### 1.A. – Enquête d'initiative nationale

Entreprises et stratégies de marché	Périodicité	Producteur*
Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz	Annuelle	INSEE

(\*) Voir liste des producteurs

### (\*) Producteurs

Sigle du producteur	Intitulé du producteur	Ministère ou ministère de tutelle le cas échéant
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique